

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

187 rue Saint-Jacques – 75005 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 44 07 07 44

E-mail : spp@spp.asso.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2013

Présents :

P. Aloupis - B. Ang - P. Blayau - S. Bonnisseau - C. Botella - D. Bourdin - M-C. Camus-Delage - P. Cauvin - J. Chambrier-Slama - B. Chervet - E. Dahan-Soussy - A. Gibeault - S. Lambertucci-Mann - C. Lechartier-Atlan - A. Louppe - F. Moggio - M. Ody - M. Papageorgiou - A. Raix - C. Smadja - E. Sparer - J. Torrente

Excusés (représentés) : J. Angelergues - B. Rodde

Invités présents :

J-L. Baldacci - T. Bokanowski - C. De Kerchove - M. Estrade - B. Le François - G. Pragier - D. Ribas - J. Schaeffer - A. Sitbon – E. Valentin - M. Vincent

Invités excusés : F. Brette – M. Pichon-Damesin

Invités pour le DPC : C. Baruch (présidente de la CSP) – J. Fortineau

En ouverture du conseil d'administration, le président rappelle les deuils qui ont affecté la SPP, durant l'été :

Michel Neyraut, membre formateur honoraire.

Ary Bécache, membre formateur honoraire.

Un temps de recueillement est demandé en hommage à nos collègues décédés.

La prochaine réunion du CA est fixée au 10 décembre 2013, d'où la densité de l'ordre du jour de ce CA.

1/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 2 juillet 2013

Une correction est demandée au point 7 (Pascal Barbier, le DAF de l'association), adoptée par l'ensemble des administrateurs :

La 2^{ème} phrase est modifiée de la façon suivante :

« au cours duquel plusieurs reproches ont été énoncés : refus incompréhensibles d'exécuter des demandes émanant de responsables du bureau, objection au remboursement de frais justifiés à des membres, refus d'adresser au commissaire aux comptes des informations par lettre recommandée ... ».

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, avec la reformulation demandée.

2/ Rédaction des procès-verbaux de CA (cf. PV du CA 2 juillet 2013) - Vote

Un vote a eu lieu lors du CA du 2 juillet 2013, suite à la demande d'un membre du CA de personnaliser les interventions faites durant les CA. Ce vote ne pouvait qu'être indicatif car non annoncé dans l'ordre du jour.

Le vote inscrit à l'ordre du jour va permettre d'officialiser la position du CA quant à la rédaction des PV de CA.

L'objet du vote est clairement énoncé : « Souhaitez-vous l'inscription des noms des intervenants dans les PV des CA ? »

Résultat du vote : Oui : 3 ; Non : 21

Les noms des intervenants ne seront donc pas systématiquement inscrits dans les procès-verbaux des CA.

3/ Mail du 3 juillet 2013 de A. Louppe ; réponse du 5 juillet 2013 du Secrétaire Général. Mail du 9 septembre 2013 « Réponse Lettre Président 2013 » de Marthe Cartier-Bresson, Laurent Danon-Boileau, Albert Louppe, Jean-Michel Porte, Elsa Schmid-Kitsikis, Françoise Seulin, Victor Souffir. Vote sur ces démarches.

Le président rappelle qu'un débat a eu lieu lors du dernier CA du 2 juillet 2013, à propos de la demande émanant de sept collègues, d'obtenir une autorisation et une participation de la SPP pour la diffusion d'un « droit de réponse » à la lettre du président n°1 du 6 juin 2013. Ce débat est colligé dans le PV du CA du 2 juillet 2013, qui vient d'être validé.

Le président fait l'historique des événements qui ont eu lieu depuis le 2 juillet dernier.

1 – Le 3 juillet 2013 au matin, le bureau de la SPP a reçu un mail de Albert Louppe adressé au secrétaire général, Elisabeth Dahan-Soussy. Ce mail la remerciait pour sa réponse à leur demande et considérait qu'une partie du CA ne souhaitait pas intervenir sur le sujet.

2 – Le 5 juillet, en accord avec le bureau, Elisabeth Dahan-Soussy a répondu aux sept collègues via un mail adressé à Albert Louppe, dans lequel elle précise que la seule position officielle du CA sera le PV du CA du 2 juillet 2013, une fois validé le 24 septembre 2013.

3 – Lors de sa réunion du 8 juillet, le bureau s'est étonné de l'affirmation contenue dans le mail de Albert Louppe du 3 juillet, selon laquelle le CA aurait donné, par le biais du silence de certains membres, son accord pour le projet de « droit de réponse ». Le bureau a alors souhaité proposer au CA de donner son avis par un vote ; d'où la notion d'un vote porté à l'ordre du jour du CA du 24 septembre 2013.

4 – Entre le 9 et le 11 septembre 2013, de nombreux membres de la SPP ont reçu un courriel « réponse lettre président 2013 » signé des sept collègues désignés.

5 – Suite à ce courriel, plusieurs membres du CA ont contacté le président souhaitant engager une réflexion sur ces événements lors du CA du 24 septembre 2013. Ils ont proposé au bureau de présenter une motion à discuter, voire à voter. Le bureau a accepté leur demande.

6 – Le 23 septembre, le bureau a reçu, via le secrétaire général, un courriel émanant des sept collègues, annonçant que suite à la lettre du président du 15 septembre 2013, ils n'entendaient pas donner d'autre suite à leur démarche.

Proposition du président : en tant que président de la SPP, Bernard Chervet, souhaite que le CA tourne la page, et qu'il n'y ait ce soir ni débat, ni motion, ni vote.

Le CA approuve à l'unanimité.

4/ Gestion des événements de la SPP durant les vacances des différents secrétariats

Un rappel est fait des difficultés rencontrées cet été pour informer l'ensemble des membres des décès de nos collègues.

La mise à disposition d'outils nécessaires (liste des mails des membres) pour les président, vice-président et secrétaire général, pour l'annonce d'événements exceptionnels exigeant une diffusion urgente aux membres, s'avère indispensable. Un fichier à jour et valide devrait être disponible avant chaque fermeture de la SPP.

Cette question a été discutée avec le personnel lors de la réunion du personnel du 10 septembre 2013 ; elle est en cours de résolution.

Approbation à l'unanimité.

5/ Demandes d'agrément

En l'absence de courrier circonstancié émettant des réserves, trois candidats sont agréés par le CA comme membre adhérent : Philippe Castry, Florence Lamour-Delamare et Petra Palermi.

6/ Radiation pour non paiement des cotisations

Parmi les sept radiations évoquées, des mesures particulières vont être prises à l'égard des collègues étrangers (psychanalystes correspondants) qui seront contactés directement par le trésorier. Deux radiations (Jorge Garcia-Badaracco et Carlos Padron) sont donc en suspens jusqu'au prochain CA.

Les radiations de Martine Bucchini-Giamarchi, Jean Cantérino, Claude Legrand, membres de la SPP, et la perte de la qualité d'invité pour Jean-Jacques Moscovitz, Mauro Rossetti, sont entérinées par le conseil d'administration.

7/ Demande de réinscription en tant que membre

- Veronica Sandor : psychanalyste correspondant de la SPP, membre formateur de la Société roumaine actuellement, elle souhaite redevenir membre adhérent de la SPP.

Un courrier lui a été envoyé pour lui expliquer le paiement des cotisations (membre SPP, API)

Le CA donne un avis favorable à l'unanimité.

- Annie Gachet : membre affilié, a démissionné en 2003. Elle demande à retrouver un statut de membre adhérent de la SPP, depuis que ses difficultés financières sont résolues et qu'elle peut à nouveau cotiser.

Compte tenu des dix années écoulées entre sa démission et sa demande de réintégration, le CA souhaite qu'un entretien ait lieu avec deux membres du CA. Ces derniers rapporteront leurs conclusions au CA. Se proposent Dominique Bourdin et Albert Louppe.

8/ Informations (1^{ère} partie)

- FMC et DPC

Le président demande au CA la possibilité de passer directement au point 14 de l'ordre du jour tel qu'inscrit sur la convocation, compte tenu de la présence de deux invités, Clarisse Baruch, présidente de la CSP, et Jacques Fortineau (représentant de la SPP au sein de la FFP-CNPP), venus spécialement pour traiter du sujet FMC et DPC.

Et que le CA puisse profiter ensuite de la présence de Clarisse Baruch pour parler de la succession d'Andrée Bauduin.

Est fait un bref historique de l'ouverture d'une association loi 1901, la FMCSPP ayant pour mission de répondre aux contraintes liées à la FMC, et s'appliquant aux médecins membres de la SPP. La mise en pratique de la FMC n'ayant jamais totalement abouti, cette association FMCSPP a pu rester en latence.

Ces contraintes ont été récemment remises à jour sous couvert du DPC qui ne peut être assuré ni directement par la SPP, ni par l'association FMCSPP créée pour la FMC.

La FFP-CNPP a récemment ouvert une association apte à répondre aux obligations légales du DPC. Le CA est favorable à l'unanimité pour privilégier notre lien avec la FFP-CNPP.

Le DPC est destiné aux médecins membres de la SPP ainsi qu'aux médecins élèves de ses instituts. Il est rappelé que l'action d'un DPC doit dépendre d'un organisme, or la SPP n'a pas vocation à être un organisme DPC.

Après information et discussion, la décision de dissoudre l'association FMCSPP est prise, ainsi que celle d'une adhésion de la SPP à l'association nouvellement créée par la Fédération Française de Psychiatrie, l'ODPC Psysm, apte à répondre aux obligations légales du DPC.

L'adhésion à l'association ODPC Psysm se fait par une cotisation de 300€ qui sera donc acquittée. Il est suggéré que les quelques fonds réunis par la FMCSPP par les cotisations pourraient revenir à la SPP.

Le sujet sera mis à l'ordre du jour d'une séance de la commission socioprofessionnelle. Une sous-commission sera chargée de réfléchir à la réponse à apporter aux demandes de formation continue.

- Succession Andrée Bauduin

L'appartement parisien a été vendu au prix de 422.500€. La maison de Liège au prix de 250.000€. Il y a un reliquat qui devrait nous parvenir lors de la clôture de la succession. Cet achèvement revient aux notaires.

9/ Autisme : dossier présenté par le CST et deux membres du CA

Le 3^{ème} plan Autisme 2013-2019, dossier interministériel, vient d'être mis en place. Il s'agit d'un texte d'orientation et de recommandations. Il y est question de « troubles du spectre autistique ».

Le bureau a mis cet été ce dossier en ligne sur notre site.

Martine Estrade et Christine de Kerchove pour le CST, Françoise Moggio et Jacques Angelergues, représentants du CA, présentent ce plan au CA. S'engage une discussion sur l'intérêt d'un réinvestissement du champ de la psychiatrie par la SPP, d'autant plus que la pédopsychiatrie peut dorénavant entrer en corrélation avec la SPP par le biais de la COPEA.

La vive inquiétude due à la polémique à l'égard de la psychanalyse et à la démedicalisation des soins octroyés aux autistes, est pondérée par un léger changement politique incarné par la réintroduction du terme « thérapeutique » et la nomination d'un pédopsychiatre dans les hautes instances.

Le projet d'une réflexion sur les liens psychanalyse-psychiatrie est défendu.

10/ Vie scientifique de la SPP : CSCA et CS

La commission scientifique (CS) : la première réunion a été un succès. Elle a auguré des nombreux sujets à explorer, ainsi que des sujets en chantier.

Le comité scientifique du CA (CSCA) s'est concentré sur la préparation du colloque de la SPP, en novembre 2014, avec pour thème « Le meurtre fondateur ».

Par ailleurs, il travaille, à l'évolution du séminaire de formation permanente et du colloque interne. Cette réflexion est menée en collaboration avec la commission des représentants régionaux qui doit se réunir le 30 novembre 2013. A noter que le GLPRA a mis cette question à l'ordre du jour d'une assemblée générale.

Béatrice Le François, présidente de la COPEA, a demandé au président pourquoi la COPEA n'était pas représentée au sein du CSCA. Sa remarque semble judicieuse. En tant que secrétaire de la COPEA, elle intègre donc ce comité.

Georges Pragier, secrétaire scientifique du CPLF, exprime son inquiétude concernant les réticences des collègues à s'inscrire au congrès de Montréal, en raison du coût occasionné. Il craint un déficit.

11/ Informatique : newsletter (Informations) ; base de données (Informations : tests et procédures)

- La 1^{ère} newsletter « grand public » du site de la SPP a été adressée début septembre. Les inscriptions se sont poursuivies durant tout l'été, et elles ne cessent de croître depuis fin août. Actuellement, elles sont de 15 à 20 par jour.
- Base de données : la période de tests doit débuter dans le courant du mois d'octobre, pour une durée d'un mois et demi approximativement.

12/ Conférences mises en ligne : proposition de la BSF ; confidentialité de l'EM

- Il existe un CD de copie de l'ancien site qui a été répliqué de façon à ce que le secrétariat scientifique de la SPP, la BSF, ainsi que D. Ribas, en tant que directeur du site, puissent en disposer.
- Proposition de la BSF : répertorier les articles publiés sur le site dans un catalogue ; archiver certains textes qui ne seront pas remis sur le site ou extraits du site.
- Confidentialité : avant d'envisager la publication de textes cliniques sur l'espace membres (EM), il est indispensable qu'il soit sécurisé. Étayé sur l'expérience de l'API, le bureau exprime une très grande réserve et une prudence radicale.

13/ Parc informatique : audit, travaux, coût

- Une procédure en référé a été ouverte contre la SPP en janvier 2013 par une société chargée de réaliser une nouvelle base de données pour la SPP. Le non respect des termes du contrat avait rendu celui-ci caduque. Fin octobre 2012, le président l'avait donc dénoncé. Suite à quoi, ladite société avait déposé un référé en janvier 2013. L'audience a eu lieu en juin dernier, et l'ordonnance du juge a été rendue officielle le 3 septembre 2013. La société demanderesse a été déboutée de toutes ses demandes et prétentions, et condamnée aux dépens et à une indemnité de 500€ à verser à la SPP.
- Devis de PRESSI pour la maintenance du parc informatique : 1.750 €.

Approbation par le CA

14/ Téléphonie : réception des devis – décision

Béatrice Ang présente les différents devis qui ont été réunis et étudiés en bureau.

Le choix se porte sur OVH.

Le CA donne son accord pour la réalisation.

15/ Informations (suite)

- De **nouveaux responsables** ont été élus depuis le dernier CA du 2 juillet 2013 :
Commission des candidatures : Président, Eric Valentin, avec pour secrétaire Emmanuelle Chervet.
COPEA : Secrétaire, Béatrice Le François, avec comme secrétaire adjoint Béatrice Ang.
Comité d'éthique : Président, Claude Janin.

Commission des représentants régionaux : Président, Martine Pichon-Damesin, avec pour secrétaire, Bernard Bensidou.

- **Succession Andrée Bauduin** : sujet traité après le point 7.
- **APEP et formation** : il s'agit d'une association proposant une formation « psychanalytique » à laquelle participent des membres de la SPP, dont des membres formateurs de la SPP. Une réflexion sera menée au sein de la commission d'enseignement, et un débat lancé dans les réunions de la commission scientifique.
- **FMC et DPC** : sujet traité après le point 7.
- **Psychanalyse avec l'enfant et l'adolescent** : une lettre a été adressée par le président de la SEPEA, pouvant laisser entendre que cette dernière serait à même de devenir un lieu indépendant de formation à la psychanalyse de l'enfant et de l'adolescent.
L'ensemble du CA n'ayant pas connaissance de ce courrier, il leur sera adressé, afin que ce sujet puisse être débattu.
Le programme de la COPEA reste la référence à développer au sein de la SPP.

16/ Questions diverses

*** Bulletin Programme**

Un historique de la confection et distribution du bulletin-programme est rappelé. Suite à la décision de dématérialiser le bulletin programme, rendue nécessaire en raison du nouveau contrat signé avec les PUF, des réactions ont eu lieu marquées d'un regret.

En 2012 :

- 1.307 exemplaires.
- Coût Bulletin : 5.100,02€ (Graphisme Mme Comte pris en charge pour moitié par les PUF + Impression PUF payée pour moitié par les PUF) + 1.071,62€ (mise sous pli) + 2.051,73€ (frais postaux) = 8.223,37€.
- Coût pour la SPP : $5.100,02\text{€} / 2 = 2.550,01\text{€} + 1.071,62\text{€} + 2.051,73\text{€} = 5.673,36\text{€}$

Pour 2013 :

- Mise en page et graphisme (Mme Comte) : facture d'environ 2.500 €. Ce travail est à faire et à payer pour la préparation du bulletin mis en ligne sur le site.
- Devis de l'imprimeur pour 1.300 exemplaires en A5 ; le moins cher (beaucoup plus cher en A4) = 4.460,77 €.
- Evaluation mise sous pli + frais postaux : facture 2012 de Espace Graphique : 1.071,62€ + 2.051,73€ = 3.063,35€.

Coût pour la SPP : environ 10.100 €.

Différence Edition papier / Mise en ligne : 7.584 €

Le CA propose qu'un mode d'emploi soit mis sur le site, suite aux difficultés de consultation rencontrées par nos collègues.

* L'annonce est faite de l'ouverture du nouveau site du Groupe méditerranéen de la SPP, dont voici l'adresse : <http://www.groupmed.fr>

Fin de la séance à 23h45.

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le mardi 10 décembre 2013.

Procès-verbal rédigé par E. Dahan-Soussy avec la participation de Pascale Blayau (Secrétaire Général adjoint).

Bernard CHERVET
Président

Elisabeth DAHAN-SOUSSY
Secrétaire Général